



NOS VALEURS

- **Notre représentation est apolitique, indépendante, et désintéressée.**
- **Nous défendons la neutralité du service public.**
- **Notre parole est libre pour la défense du corps.**

**L'USAC EST AFFILIÉE
À L'UNSA FONCTION PUBLIQUE**

Chères et chers collègues,

Le 6 décembre prochain, les instances des trois fonctions publiques représentant le personnel seront renouvelées. Comme en 2014, vous serez notamment invité(e)s à élire, pour quatre ans, vos représentants à la commission administrative paritaire interministérielle des administrateurs civils à la CAPI, et aux CAP ministérielles.

Cependant, depuis 2014 le contexte a fortement évolué : mise en œuvre progressive du programme « Action Publique 2022 », réorganisation de l'État, dans un contexte de dialogue social qui a perdu une grande part de sa sérénité, volonté gouvernementale affichée d'un recours accru aux contractuels sans discussion suffisante sur le sens de cette politique et son impact sur l'encadrement supérieur.

La CAPI demeure plus que jamais l'espace interministériel essentiel de discussion sur la gestion du corps et ses aspirations spécifiques. Il est indispensable que le corps y soit défendu par des **représentants indépendants**.

Les représentants USAC s'engagent à être uniquement porteurs de la défense des administratrices et administrateurs civils quant à leur statut et à leur parcours professionnel. Pour autant, nous ne nous situons pas dans une logique corporatiste, mais dans la vision d'un corps de l'encadrement supérieur de l'Etat dont les compétences et la capacité à transformer l'État et l'action publique doivent être pleinement reconnues.

Nous sommes fiers de la diversité et de la richesse culturelle de notre corps. Ses voies de recrutement actuelles lui permettent d'ores et déjà d'accueillir des profils d'excellence aptes à être les managers de la transformation publique.

Choisir les candidats de l'USAC à la CAPI, c'est la garantie que les préoccupations et les aspirations du corps seront portées devant le Conseil supérieur de la fonction publique et devant le Conseil d'administration de l'ENA. C'est également la garantie de discussions ouvertes avec les représentants des autres corps de l'encadrement supérieur de l'État et des autres versants de la fonction publique, dans une logique d'ouverture et d'appréhension globale des problématiques communes à l'ensemble de cet encadrement.

NOS ASPIRATIONS : L'affirmation de notre place au sein de l'encadrement supérieur.

Les Administrateurs civils font partie des corps majoritairement recrutés à la sortie de l'X et de l'ENA. Ils doivent donc être gérés et rémunérés dans des conditions similaires aux membres de ces corps qui exercent des fonctions d'encadrement supérieur.





L'USAC relève dans chaque instance représentatives **les insuffisances de la gestion interministérielle du corps** ainsi que la permanence de dispositions statutaires qui constituent des entraves à l'attractivité du corps : l'indice terminal du corps notoirement sous-évalué, des mobilités statutaires et en cours de carrière insuffisamment accompagnées par les DRH, l'absence de gestion de la troisième partie de carrière. Elle se mobilise par ailleurs pour que les conditions d'accès au grade d'administrateur général (GRAF) soient équitables entre les agents de ministères différents et pour que les promotions soient effectuées dans le respect de la neutralité de la fonction publique.

L'USAC porte en outre et de façon désormais urgente la demande de **création d'une structure qui joue le rôle de « conseil général du corps »** et dont le rôle sera essentiel et indispensable dans le contexte d'ouverture de la haute fonction publique à davantage de contractuels.

L'USAC mène une **action syndicale constante et opiniâtre, privilégiant toujours la négociation au conflit**, mais n'hésitant pas si nécessaire à utiliser la voie contentieuse ainsi qu'à dénoncer toutes situations de stress intense ou de comportements inadmissibles.

Mieux valoriser l'expérience et les compétences des administrateurs civils veut dire concrètement que :

- **les difficultés de nos collègues confrontés à la «troisième carrière» doivent trouver une réponse adaptée** par un meilleur accompagnement des parcours professionnels permettant de valoriser leurs compétences et leur expérience ;
- **l'USAC propose une politique active et interministérielle de formation** afin que les administrateurs civils soient présents dans tous les domaines à forts enjeux : conduite des programmes de transformation, pilotage des systèmes d'information et de la digitalisation du service public, questions européennes et internationales. ...

Voter USAC cela signifie voter pour :

- **aligner la rémunération des administrateurs civils sur les standards des autres corps recrutant à la sortie de l'X et de l'ENA ;**
- **intégrer les primes dans le calcul de la retraite ;**
- **exiger un véritable équilibre de traitement** entre les différents corps d'encadrement supérieur dans les règles d'accès aux fonctions de direction et dans l'architecture de la carrière statutaire pour l'accès aux échelons et grades terminaux ;
- **faire valoir les compétences des administrateurs civils** dans un contexte de réduction du nombre de postes et face à la concurrence d'autres corps ainsi que du recours accru aux personnels contractuels ;
- **développer et valoriser les parcours interministériels** et dans l'ensemble du secteur public ;
- **revendiquer une égalité réelle entre les femmes et les hommes**, en particulier pour les emplois de direction, dans le cadre des plans de management ministériels de qualité ;
- **exiger une gestion prospective et attractive** à tous les stades de la carrière et totalement transparente dans le cadre des projets de restructuration des administrations ;
- **investir dans un environnement professionnel** où l'aménagement de l'espace et les outils numériques à la disposition des cadres seront conçus et utilisés pour enfin favoriser le bien-être au travail.

LE 6 DÉCEMBRE 2018, VOTEZ ET FAITES VOTER USAC